

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Saint-Sulpice les Feuilles

De : Michel BIDAUD <michel.bidaud.42@orange.fr>

Date : 23/12/2021 14:48

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Cette enquête retient toute mon attention.

Né à La Châtre Langlin, habitant à La Châtre Langlin, je me sens autorisé à donner mon avis sur le projet de construction d'éoliennes sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice les Feuilles. Mes habitudes de promenade me conduisent souvent vers et aux alentours de cette commune. Il en est de même pour faire mes approvisionnements sur La Souterraine, déjà défigurée, en passant devant les éoliennes du Bois-Chardon.

Je ne m'attarderai pas sur les dommages causés à la santé, le juge administratif de Toulouse ayant donné son avis reconnaissant l'existence de nuisances de voisinage anormales liées à la proximité d'éoliennes ainsi que leur impact sur la santé, pas plus que sur la dépréciation de la valeur des biens immobiliers, le juge administratif de Nantes l'ayant acté.

L'action néfaste sur les oiseaux et les chiroptères n'est pas mise en doute sauf par les promoteurs éoliens.

L'assèchement de zone humide est flagrant malgré les dénégations du promoteur. Je ne m'y attarderai pas.

Je ne m'attacherai qu'à la dégradation des paysages, dernier luxe des habitants de la commune de Saint-Sulpice les Feuilles et les communes circonvoisines.

La lecture des 650 pages de l'étude paysagère est affligeante de grandiloquence et de flagornerie pour faire croire que le bocage va absorber la vue de ces six monstres de 180 m de hauteur :

« D'un point de vue général et dans les secteurs de bocage dense, l'observateur se déplace dans des couloirs végétalisés et fermés s'ouvrant ponctuellement au niveau des entrées de parcelles. Apparaissent alors des scénettes pastorales ou rurales où la proximité et l'intimité de la vision mettent en avant chaque détail : hauteur et traitement d'une haie, essence, feuillage et port des arbres, essences des bords de route (Secteur A). Ces scénettes se succèdent selon des fréquences variées, créant une sensation rythmique intéressante.

Plus loin :

« le champ visuel gagne ponctuellement en profondeur donnant à lire l'ampleur du paysage. La géométrie disparaît au profit de tableaux aux lignes souples mettant en valeur les silhouettes arborées se détachant sur les prairies ou sur les cordons boisés en arrière-plan. »

Puis :

« A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, huit villages repères ont été analysés. Il ressort de l'analyse que la vision reste ponctuelle et majoritairement partielle (vue cadrée par le bâti) à très partielle et qu'elle se décale sur les franges urbaines. Quelques points de vue ont été identifiés laissant penser que la ZIP sera visible plus ou moins partiellement. En revanche, les situations de

covisibilité avec les silhouettes des villages sont rares. »

Si l'on en croit l'auteur, devenu romantique, la sensibilité des villages est considérée comme modérée, faible à négligeable par le rédacteur. Est-ce que le voisinage, proche ou éloigné, aura la même impression ?

Que faut-il comprendre dans le verbiage qui suit : *La densité végétale implique que la vision globale, élargie (structure paysagère) est ponctuelle et que le regard met en valeur plus largement le motif paysager au sein de scénettes intimes.*

La grandiloquence et la cuistrerie de l'étude ne cachent pas la dégradation de l'environnement des habitants du territoire du fait de ces installations. Ce que les « écolos » soutiennent en promouvant l'énergie d'origine éoliennes, les écologistes le combattent au nom de la conservation du paysage et de l'environnement durable.

Ces quelques exemples tirés du document ne plaident pas en faveur des « écolos ».

Le cadre de vie est transformé et détérioré durablement par ces implantations :



1)

Comment interpréter cette phrase ? « La lecture horizontale du paysage initial devient verticale avec les éoliennes ». De même que : « le paysage qui s'étire en largeur et en profondeur est à l'échelle des éoliennes » ? Est-ce un compliment ?



2)

Ici : « la disposition plus étalée du parc respecte l'horizontalité donnée par la vallée ».

Est-on en droit de se poser la question : De qui se moque-t-on ? Pour quoi ou pour qui prend-on le lecteur et les prochains voisins des éoliennes ?



3)

« Evaluation des effets cumulés : Le projet du Courri est le plus proche de ce secteur, localisé à environ 2,5 km. Il se démarque nettement des vallonnements proches. Le projet des Rimalets, bien que plus lointain, forme une continuité avec le Courri. Depuis ce secteur, le projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles est masqué par le relief et la végétation le recouvrant.

Le fait que le rédacteur fasse ressortir que « le projet est masqué par le relief et la végétation le recouvrant » n'est-il pas l'aveu d'un enlaidissement du paysage par ces constructions monstrueuses que l'on voudrait dissimuler ?

Nous ne voulons pas voir notre horizon national hérissé de 15 000 pylônes, qui, aussi beaux soient-ils unitairement, le dévastent lorsqu'ils sont regroupés.

Le tourisme vert (et les gîtes ruraux par conséquence) sera aussi une victime de ces implantations. Il n'y a pas de tourisme de l'éolienne. Par contre, il y a répulsion et fuite certaines des touristes devant les aérogénérateurs.

Lorsque j'étais, au hasard de mes affectations, directeur-adjoint du tourisme au ministère du tourisme puis directeur régional pour la promotion du tourisme français à Pékin (Maison De La France) pour la Chine, Hongkong et Taiwan, ni France Energies Renouvelables, pas plus que le Syndicat des Energies Renouvelables ne m'ont demandé de faire la promotion d'un circuit français des champs d'éoliennes ...

C'est pourquoi, Messieurs les commissaires enquêteurs, je vous demande de bien vouloir prendre en considération mon opposition à ce projet et de donner un avis défavorable à l'installation de six éoliennes dénaturant le bocage sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice les Feuilles.

Vous voudrez bien croire, Messieurs, à l'expressions de ma respectueuse considération,

Michel Bidaud

Vétérinaire Colonel honoraire

Administrateur civil HC honoraire

